

QUELLES POSSIBILITÉS POUR SÉJOURNER EN BELGIQUE?

SÉANCE D'INFORMATION SUR LES
POSSIBILITÉS DE RÉGULARISER
SON SÉJOUR

- Régularisation pour raisons humanitaires
- Régularisation médicale
- Qui a droit au regroupement familial ?
- A qui faire appel ?

Toute personne résidant en Belgique pour une durée de plus de trois mois est obligée d'avoir une autorisation de séjour.

LE 04 FEVRIER 2011

De 13h30 à 16h

A la Maison de la Laïcité:

44, rue de la Grande Triperie
7000 Mons

Quels sont les différents statuts ? Comment demander une autorisation de séjour ?
Quel est le travail de l'avocat? Et de la commune? De l'assistant social?

Cette séance d'information s'adresse à vous si vous êtes en demande de titre de séjour, ou connaissez une personne en demande, si vous êtes travailleur social, ...

Une organisation de:



Ed resp.: Yves Ferdi—Rue de la Grande triperie 44—7000 Mons

PICARDIE LAÏQUE ASBL

Relais de Mons

Christophe DUBOIS

Rue d'Havré, 98

7000 Mons

Téléphone : 065/84.73.22

Fax : 065/34.04.85

Messagerie :

christophe.dubois@laicite.net

En partenariat avec le Centre Interculturel
de Mons et du Borinage



Avec le soutien de:

En collaboration avec l'ADDE

